

**Collège des Bourgmestre et  
Echevins de SCHAERBEEK**  
Place Colignon, 1

**B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : B/223/10/SM/KS  
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.197/s.435  
Annexe : 1 dossier

Madame,  
Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Quinaux, 10.  
Remplacement d'un châssis en façade avant (régularisation).

En réponse à votre lettre du 16 mai 2008, en référence, et reçue le 16 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 mai 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur un immeuble qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal.

Suite à une interruption de chantier, les propriétaires souhaitent à présent régulariser le remplacement du châssis effectué en façade avant au rez-de-chaussée. Il s'agit d'un châssis en PVC blanc équipé d'un ouvrant oscillo-battant (largeur 150cm x hauteur 241cm).

Outre les erreurs de proportions qu'elle observe entre les photographies et l'élévation de la façade, la CRMS relève que les châssis des étages ont déjà été remplacés par de nouveaux éléments en PVC oscillo-battants. La situation avant travaux n'étant pas documentée dans le dossier, la CRMS signale que les châssis des étages ne peuvent constituer la situation de référence pour l'ensemble de la façade.

***Elle émet donc un avis défavorable sur la régularisation du châssis du rez-de-chaussée tant pour des raisons esthétiques que de développement durable et demande de choisir un matériau qui corresponde davantage au contexte patrimonial de l'Hôtel communal classé.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST  
Président f.f.